



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

La rentrée 2017 : peut-elle avoir lieu dans ces conditions inacceptables ?

Lors de sa conférence de presse de rentrée, le ministre de l'Éducation nationale, annonçant une prétendue hausse du budget consacré à son ministère, a rappelé que l'Éducation avait été définie comme une « *priorité* » par le président Macron. Force est de constater que la réalité dément cette affirmation.

Des milliers de contrats aidés menacés de licenciement

La rentrée est marquée par la décision du gouvernement de supprimer 150 000 emplois aidés (CAE-CUI) dans les communes, les hôpitaux... dont 20 000 dans l'Éducation nationale. Dans les Landes 80 CAE ne sont pas renouvelés, 40 à Paris... Comment assurer le fonctionnement des cantines, l'entretien des écoles, l'aide administrative à la direction, le périscolaire si les personnels chargés d'effectuer ces missions voient leurs emplois supprimés ? Qu'en sera-t-il des accompagnants des enfants handicapés ? La rentrée va se dérouler dans des conditions inacceptables.

Face à ces suppressions, les maires de 18 communes de l'île de La Réunion ont reporté la rentrée de 5 jours. Dans le Gard et le Calvados, en Bretagne, plusieurs communes ont annoncé un report de la rentrée scolaire, faute de contrats aidés.

Dans la commune du Tampon (La Réunion) les enseignants sont en grève ce 31 août pour le maintien de tous les ATSEM en contrats aidés.

Devant ce plan social, le SNUDI-FO, avec sa fédération, exige qu'aucun contrat aidé ne perde son emploi. Il invite les enseignants et les écoles à contacter le SNUDI-FO pour organiser leur défense.

CP dédoublés : Les conséquences de ce dispositif provoquent la colère des enseignants en REP+

Ce dispositif, présenté à grand renfort de communication par le ministre, se met en place au détriment des autres classes. Elles se retrouvent davantage chargées avec, très souvent, des postes de remplaçants qui sont supprimés. Ainsi, en Haute-Loire, 5 postes de remplaçants sont supprimés. Dans la Somme, 11 postes de remplaçants ont été utilisés pour le dédoublement des CP en REP+. Des organisations de classes décidées par les collèges sont retoquées par les IEN au mépris de la réglementation. Ces postes sont même parfois profilés et attribués de manière arbitraire.

Les conséquences de ce dispositif provoquent la colère des personnels affectés en REP+. Dans le Rhône, les collègues seront d'ailleurs en grève le jour de la rentrée, à l'appel du SNUDI-FO, du SNUipp-FSU, de la CGT Educ'action et de SUD Éducation.

"/...

"/...

Les priorités du ministre, c'est plus de dérèglementation et d'autonomie

M. Blanquer confirme sa volonté d'aller plus loin dans l'autonomie des écoles et des établissements : *« Mon objectif est simple : des établissements avec des équipes unies, partageant un projet éducatif fort. Dans ce cadre, oui, il est logique que le chef d'établissement ait un rôle à jouer en matière de recrutement ».*

Avec la mise en place de la réforme de l'évaluation en cette rentrée scolaire, qui implique que les enseignants soient évalués sur leur capacité à *« contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/établissement »*, un nouvel outil se met en place pour augmenter les pressions sur les personnels.

En quelques jours, 36,8 % des communes rétablissent la semaine de 4 jours sur 36 semaines

Cette rentrée scolaire est également marquée par le retour, en quelques jours, de 36,8 % des communes à la semaine de 4 jours sur 36 semaines. Pour le SNUDI-FO, cela ne fait que confirmer le rejet profond de la réforme Peillon-Hamon des rythmes scolaires par les enseignants, mais aussi par les parents et les élus locaux.

Ainsi, dans les Pyrénées-Atlantiques, la mobilisation des élus a ramené de 100 à 9, le nombre de refus par le DASEN de valider le retour à la semaine de 4 jours. Dans le Maine-et-Loire, 4 communes supplémentaires ont contraint le DASEN à valider le retour aux 4 jours au cours de l'été.

Pour M. Blanquer, *« les rythmes scolaires doivent pouvoir être aménagés à la réalité de chaque territoire, permettant de maintenir la semaine de quatre jours et demi là où cette organisation est satisfaisante ».*

Pour le SNUDI-FO, au contraire, les rythmes scolaires ne peuvent être définis par commune, par école ou par territoire, en fonction de projets locaux. Il revendique le même rythme dans toutes les écoles : 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) répartis sur 36 semaines !

Le SNUDI-FO s'opposera ainsi à toute réduction des congés scolaires (et en particulier des deux mois d'été) alors que le ministre a affirmé à plusieurs reprises vouloir ouvrir ce dossier.

L'Éducation nationale n'échappe pas à la logique d'austérité et de destruction des droits collectifs à l'œuvre avec les ordonnances qui voudrait remettre en cause le Code du travail et inverser la hiérarchie des normes.

Le SNUDI-FO, quant à lui, maintient ses revendications :

- ▶ **Non aux ordonnances qui détruisent le Code du travail !**
- ▶ **Aucun emploi aidé ne doit perdre son emploi !**
- ▶ **Augmentation des salaires !**
- ▶ **Non au jour de carence !**
- ▶ **4 jours de classe (lundi mardi jeudi vendredi) sur 36 semaines pour toutes les écoles. ■**

Montreuil, le 31 août 2017